

Consultation publique sur la Politique montréalaise pour l'action communautaire

Mémoire déposé par la
Coalition montréalaise des Tables de quartier à la
Commission sur le développement social
et la diversité montréalaise



10 février 2020

Présentation de la Coalition montréalaise des Tables de quartier

La Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ) regroupe 31 tables locales de concertation en développement social situées sur le territoire de l'île de Montréal (Annexe 1). La CMTQ intervient à l'échelle de Montréal à partir des préoccupations exprimées dans les Tables de quartier, avec pour objectif d'améliorer les conditions de vie de la population.

Les Tables de quartier sont des instances locales de concertation intersectorielle et multiréseaux. Leur mandat est de réunir les acteurs et actrices du quartier sur des questions de développement social et de lutte contre la pauvreté. On y retrouve des organisations communautaires, institutionnelles, culturelles, politiques, privées, et des citoyen.nes. Les Tables de quartier interviennent sur plusieurs enjeux, notamment l'habitation, l'aménagement urbain, l'environnement, la sécurité alimentaire, les transports, la culture, les loisirs, toujours dans l'optique d'améliorer les conditions de vie et le cadre de vie des populations locales.

Plusieurs Tables de quartier existent depuis 40 ans. Pour sa part, la CMTQ s'apprête à fêter ses 25 ans. Ainsi, l'expérience et l'expertise du réseau des Tables de quartier est un actif pour une ville qui souhaite intervenir afin de réduire les inégalités sociales et favoriser l'inclusion.

Le rôle pivot de ces instances est reconnu par plusieurs organisations. Ce rôle fait l'objet d'une entente entre quatre partenaires (Centraide du Grand Montréal, la Direction régionale de santé publique et les CIUSSS de l'île de Montréal, la Ville de Montréal et ses arrondissements, la CMTQ), l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL). Cette entente très originale, qui suscite l'intérêt de plusieurs autres villes et pays, soutient un mécanisme permanent de concertation locale, les Tables de quartier. Les arrondissements et les Tables de quartier doivent donc travailler en partenariat au développement du milieu.

Un accueil favorable à la Politique

Nous tenons tout d'abord à saluer la volonté de la Ville de Montréal de reconnaître l'importance des organismes communautaires par le biais de cette politique. Nous tenons également à remercier la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise pour la démarche en amont, avec les réseaux concernés, afin d'élaborer cette politique. Il s'agit d'une pratique qui devrait inspirer la consultation publique à Montréal.

Les organismes communautaires sont des acteurs clés en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie et dans la construction de réseaux de solidarité et d'inclusion. Ils sont au cœur des interventions favorisant le développement des quartiers montréalais. Voilà pourquoi ils constituent une base essentielle au travail de concertation locale. D'ailleurs, ceux-ci ont souvent été à l'origine des Tables de quartier. Il est donc très important de consolider les organismes communautaires de manière à ce qu'ils aient les ressources suffisantes pour contribuer à la transformation et à l'amélioration des quartiers urbains en participant aux démarches des Tables de quartier.

Recommandations

Bien que nous accueillions favorablement le projet de politique, nous tenons à porter à l'attention de la Commission sur cinq points qui méritent une bonification.

- **Milieu communautaire montréalais – Au cœur de la qualité de vie (section 3)**

Dans cette section, la Politique tente d'ancrer et d'illustrer tout l'apport de l'action communautaire au développement de Montréal au fil des ans. Nous sommes conscient.es qu'un tel exercice a ses limites et que la liste des organisations communautaires ayant contribué au développement de Montréal pourrait compter plusieurs oublis.

Nous croyons toutefois qu'il est assez incroyable qu'un tel historique du milieu communautaire ayant contribué à la qualité de vie de la population passe sous silence l'apport des Tables de quartier dans le développement des milieux locaux mais aussi à l'échelle montréalaise. S'il y a un réseau où des citoyen.nes et des organismes se sont mis ensemble afin d'influencer les politiques publiques et d'améliorer le cadre de vie, c'est bien celui des Tables de quartier. La liste des réalisations serait très longue.

De plus, s'il y a un exemple probant de reconnaissance de l'action communautaire à Montréal (longtemps avant l'actuel projet de Politique), c'est bien l'adoption du cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Il concrétise les intentions de travailler sur des enjeux de développement social et il propose un partenariat innovant et respectueux.

Nous croyons que la Ville de Montréal, partenaire de ce cadre et des Tables de quartier, devrait en être fière et y faire référence tant dans l'historique que dans l'ensemble de la Politique. Dans la version actuelle, il n'y a aucun mot sur les Tables de quartier, la concertation locale ou ce cadre de référence.

Recommandation 1

Inclure dans la Politique l'apport du réseau des Tables de quartier et l'importance du travail de concertation pour développer les quartiers sociologiques, et le cadre de référence de l'IMSDSL.

- **Portée de la politique (section 6)**

Afin d'assurer la plus grande cohérence et cohésion possible sur le territoire (c'est-à-dire ne pas avoir des politiques qui désavantagent un organisme d'un arrondissement par rapport à un autre), il faut que les arrondissements soient liés à la Politique montréalaise. Sinon, elle ne concernera que les organismes régionaux.

Recommandation 2

Selon nous, la Politique montréalaise ne doit pas être un complément aux politiques de reconnaissance et de soutien des arrondissements, mais plutôt chapeauter l'ensemble des politiques et soutiens du territoire. En ce sens, chaque arrondissement devrait adhérer à la Politique montréalaise.

En conséquence, il faut aussi ajouter les arrondissements et les villes liées à la liste des acteurs, à influencer positivement à la page 15 sur les valeurs de la Politique montréalaise.

D'autre part, puisque cette Politique n'en est pas une d'accréditation et de soutien, contrairement aux politiques adoptées par les arrondissements, elle ne règle pas le cas des organismes qui interviennent ou couvrent plus d'un arrondissement. Ceux-ci peuvent se retrouver pris entre deux chaises, puisque d'une part non reconnus par un arrondissement (et n'ont pas accès au soutien), et d'autre part non pris en considération par le projet de Politique montréalaise qui ne contient pas de procédure d'accréditation et de soutien.

Recommandation 3

Que la Politique montréalaise propose que les organismes intervenant sur plus d'un arrondissement ainsi que les organismes régionaux puissent avoir accès au soutien des arrondissements, et notamment un accès à des locaux.

- **Respecter l'autonomie du milieu communautaire (section 7.2)**

La Ville de Montréal s'engage, via le projet de Politique montréalaise, à respecter l'autonomie des organismes communautaires. Nous saluons l'intention de la Ville qui est bien précisée dans la section 7.2.

Toutefois, l'existence d'une clause dans les conventions entre les organismes et la Ville/arrondissements sur un statut d'observateur sur les conseils d'administration

d'organismes, va à l'encontre de cette volonté. Dans la Politique montréalaise, la Ville s'engage à élaborer des lignes directrices quant à l'utilisation par la Ville du statut d'observateur de manière à respecter leur autonomie. La Ville n'explicite pas davantage ces lignes directrices.

Malheureusement, l'existence même de cette clause menace l'autonomie des organismes que l'on souhaite préserver. Rien ne justifie la présence d'une telle clause. Aucun autre bailleur de fonds, public ou privé, n'exige une telle demande. De plus, dans le cas des Tables de quartier, l'IMSDSL a l'originalité de ne demander qu'une seule reddition conjointe par les 3 bailleurs de fonds (Centraide, Direction régionale de santé publique et Ville de Montréal et arrondissements). Pourquoi un des partenaires aurait-il ses propres exigences qui vont à l'encontre du respect de l'autonomie?

Recommandation 4

Que la Politique montréalaise propose le retrait de la clause du statut d'observateur dans les conventions afin de respecter l'autonomie des organismes et ainsi reconnaître que ces organismes sociaux ne sont pas des sous-contractants de la Ville.

• Types de soutien (section 8)

Si le soutien financier est assez bien défini dans la section 8, il faut toutefois noter que les autres types de soutien le sont moins.

Par exemple, le soutien professionnel fait l'objet de la section 8.2, mais il n'y a aucune mention de tout le soutien technique pour l'organisation d'événements ou d'activités : utilisation de matériel de la Ville, de parcs, d'espaces publics, rôle de facilitateur face à des réglementations, etc.

Enfin, la section 8.3 consacrée au soutien locatif est assez mince. Considérant la crise des locaux communautaires à Montréal et le fait que la Ville assume déjà un rôle de leadership sur cette question au sein du Comité régional sur l'accès à des locaux communautaires (avec notamment la CMTQ et le RIOCM), nous nous serions attendu.es à plus de substance sur cette question.

Recommandation 5

Que la Politique précise davantage les soutiens offerts aux organismes communautaires.

Recommandation 6

Que la Ville identifie les locaux relevant de sa responsabilité et adopte une politique quant à l'allocation de ceux-ci en cohérence avec les politiques des arrondissements. Que les regroupements montréalais ou les organismes intervenant sur plus d'un arrondissement ne soient pas laissés pour compte. Que la Ville réserve des espaces communautaires dans les projets des bâtiments excédentaires publics ou patrimoniaux sous sa juridiction, et qu'elle sensibilise les promoteurs immobiliers à l'inclusion d'espaces communautaires dans les projets de développement.

- **Gestion du soutien – Une approche adaptée au milieu communautaire (section 9)**

La CMTQ reconnaît tout à fait que tout organisme soutenu financièrement par la Ville de Montréal doit rendre comptes de l'utilisation des sommes reçues.

Toutefois, la reddition de comptes peut souvent s'avérer très lourde et le temps passé à effectuer les nombreuses redditions de comptes (du temps parfois démesuré en fonction des petites sommes reçues) est du temps qui n'est pas passé à l'intervention terrain.

Nous aimerions toutefois attirer votre attention sur un aspect de la reddition. Il est de plus en plus demandé d'effectuer une reddition de comptes par projet dans les états financiers. Cela peut s'avérer compliqué, particulièrement pour les Tables de quartier qui ont une approche d'intervention intégrée. En effet, les Tables de quartier gèrent souvent des projets avec un montage financier complexe, et il peut devenir extrêmement lourd de devoir décortiquer les dépenses d'un même projet par bailleur de fonds. Par exemple, si plusieurs bailleurs de fonds (publics et privés) soutiennent le développement d'un système alimentaire local et qu'il faut remettre à la Ville des dépenses sur un aspect de ce projet pour justifier l'utilisation des sommes reçues, cela devient carrément un saucissonnage aléatoire de budget pour faire plaisir à chaque bailleur de fonds. Nous n'avons pas la réponse, mais nous souhaitons dans ce mémoire vous relancer la question. Comment être imaginatif dans une reddition de comptes qui reflèterait très bien cette approche intégrée plutôt qu'une approche par projet?

Enfin, il est important que toute entente avec des organismes sociaux (avec qui vous souhaitez établir des collaborations et partenariats pour assurer un développement social efficient, se fasse sur des bases (convention et reddition de comptes) qui ne relèvent pas d'une approche de sous-traitants ou de sous-contractants de la Ville pour offrir des services. Faire des conventions en ce sens serait une grave erreur.

- **En conclusion**

Nous sommes heureux.ses que la Ville de Montréal ait mené à bon port ce projet de Politique. Nous accueillons tout aussi favorablement la volonté de mettre sur pied un comité de suivi incluant les regroupements communautaires. Nous espérons que cette Politique sera suivie d'un plan d'action contenant les moyens mis en œuvre par la Ville afin de soutenir les interventions de son choix.

Pour notre part, nous allons poursuivre notre collaboration avec tous les partenaires montréalais (Direction régionale de santé publique, Centraide du Grand Montréal, Fondations privées, Ville de Montréal, etc.) afin de travailler à faire de Montréal une ville plus inclusive avec des actions visant à réduire les inégalités sociales. Nous collaborons depuis déjà plusieurs années avec la Ville sur une multitude d'enjeux ou dans le cadre de plusieurs programmes, et nous espérons que l'expertise ainsi que les interventions des Tables de quartier et de la CMTQ continueront à être reconnues par l'administration municipale, se reflétant dans cette Politique montréalaise pour l'action communautaire, mais aussi dans toute autre action.

Annexe 1

Les 31 Tables de quartier membres de la CMTQ

Action-Gardien de Pointe Saint-Charles
Coalition de la Petite-Bourgogne Quartier en santé
Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent
Concert'Action Lachine
Concertation Anjou
Concertation en développement social de Verdun
Concertation Saint-Léonard
Concertation Ville-Émard/Côte-St-Paul
Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce
Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville
Corporation de développement communautaire Action Solidarité Grand Plateau
Corporation de développement communautaire Centre-Sud
Corporation de développement communautaire Côte-des-Neiges
Corporation de développement communautaire de la Pointe
Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies
Corporation de développement communautaire de Rosemont
Corporation de développement communautaire Saint-Henri
Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray
Mercier-Ouest, Quartier en santé
Regroupement des tables de concertation de la Petite Patrie
Solidarité Ahuntsic
Solidarité Mercier-Est
Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent
Table de développement social de LaSalle
Table de quartier de Montréal-Nord
Table de quartier de Parc-Extension
Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal
Table de quartier Sud-de-l'Ouest de l'Île de Montréal
Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve
Table de quartier Peter-McGill
Vivre Saint-Michel en santé